



RÈGLEMENT

CONCOURS VIDÉO

LE FOOTBALL, UNE ÉCOLE DE LA VIE

« VRAIMENT, LE PEU DE MORALE QUE JE SAIS, JE L'AI APPRIS SUR LES TERRAINS DE FOOTBALL ET LES SCENES DE THEATRE QUI RESTERONT MES VRAIES UNIVERSITES », ALBERT CAMUS.

RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

A l'occasion de la commémoration du 60^e anniversaire de l'attribution du prix Nobel de littérature à Albert Camus, l'Institut français d'Espagne lance un projet pédagogique et un concours intitulé *Le football, une école de la vie !* pour faire connaître l'œuvre de ce grand intellectuel français, ancien joueur de football, attaché à l'Espagne par ses origines.

PRINCIPE

A partir de la citation de Camus, « Vraiment, le peu de morale que je sais, je l'ai appris sur les terrains de football et les scènes de théâtre qui resteront mes vraies universités », les élèves réalisent un film en français pour illustrer cette citation. La vidéo dure au maximum 2 minutes, générique compris (codec vidéo H.264 ou MPEG4, la taille du fichier ne doit pas excéder 4 GO).

OBJECTIFS

- Encourager l'apprentissage du français, la créativité et le travail en équipe
- Faire connaître l'œuvre d'Albert Camus
- Sensibiliser le jeune public aux bénéfices du sport pour la formation intellectuelle, morale et physique des jeunes

ORGANISATEURS

Institut français d'Espagne
Calle Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid
España
Téléphone : 00 34 91 700 77 30



RÈGLEMENT

MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Ce concours est ouvert à tous les élèves scolarisés :

- dans le système éducatif espagnol public et privé en classe de 3^o et 4^o de ESO ainsi que 1^o et 2^o de Bachillerato ;
- dans les établissements français d'Espagne et du Portugal des classes de 3^e, 2nd, 1^{ère} et Terminale.

Les élèves participent par équipe de 6 jeunes au maximum. Aucune production individuelle ne sera acceptée. Chaque école/établissement/structure ne peut présenter que deux projets au maximum. Ces deux projets doivent avoir été réalisés par des groupes d'enfants différents.

JURY ET PRIX

Un jury composé de :

- Joueurs français professionnels de football évoluant en championnat espagnol ;
- Frédéric Hermel, journaliste sportif ;
- Nicolas Kassianides, conseiller culturel de l'Ambassade de France en Espagne, directeur de l'Institut français d'Espagne ;

Quatre catégories seront récompensées :

- 3^o et 4^o de ESO ainsi que 3^e et 2nd pour les établissements français) ;
- 1^o et 2^o de Bachillerato ainsi que 1^{ère} et Terminale pour les établissements français).

Une cérémonie officielle de remise des prix par catégorie aura lieu à l'Institut français de Madrid. Les lauréats de chaque établissement y seront représentés accompagnés d'un ou deux membres de l'équipe éducative.

A cette occasion, la vidéo retenue pour le prix national sera dévoilée en présence de joueurs français professionnels de football évoluant en championnat espagnol. L'équipe gagnante recevra une bourse pour un séjour en France pour 6 élèves et deux accompagnateurs. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de communication pour promouvoir le français en Espagne.

Seuls les lauréats et les partenaires engagés sur ce prix sont conviés à cette cérémonie.

Les modalités d'organisation de la cérémonie seront précisées ultérieurement.

CALENDRIER

19 novembre à minuit heure de Madrid : date limite d'envoi des créations



RÈGLEMENT

VALORISATION DES CRÉATIONS

L'Institut français d'Espagne prend en charge la valorisation des travaux des lauréats. Lors de la diffusion des travaux des lauréats, le nom de l'établissement sera systématiquement mentionné.

Les créations pourront être mises en ligne sur les sites et réseaux sociaux éducatifs espagnols et français.

Les travaux ne seront pas retournés aux candidats.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit de l'Institut français d'Espagne de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles (image et son) dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent pas être diffusées.

Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, les équipes pédagogiques feront remplir par les personnes concernées un formulaire d'autorisation de droit à l'image et de droits d'auteur.

MODALITÉS D'ENVOI

L'ensemble des documents :

- la vidéo en codec H.264 ou MPEG4 avec une taille maximale de 4GO (2 minutes maximum générique compris) ;
- la fiche technique de présentation de l'établissement et de l'équipe ;
- un formulaire d'autorisation de droit à l'image et de droits d'auteur ;

doivent être envoyées par courrier électronique à manuela.ferreira-pinto@institutfrancais.es et marion.quintin@institutfrancais.es

Les écoles et établissements dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus peuvent voir leur participation refusée par les organisateurs.